

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 11/2026**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
à Madame Florence ILIC,  
Attachée territoriale principale,  
Fonctionnaire titulaire,  
Directrice Générale des Services**

**Le Maire de la Commune de SOUFFELWEYERSHEIM,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-19, R.2122-8 et R.2122-10 ;
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée entre la commune de Souffelweyersheim et M. le Préfet du Bas-Rhin ;

***Considérant que Madame Florence ILIC, attachée territoriale principale, fonctionnaire titulaire exerce les fonctions de Directrice Générale des Services de la ville de Souffelweyersheim ;***

***Considérant qu'il y a lieu, dans le souci d'une bonne administration, de lui conférer délégation de signature dans une série de domaines précis ;***

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Pierre PERRIN, Maire, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Florence ILIC, attachée territoriale principale, fonctionnaire titulaire, Directrice Générale des Services, pour :

1. les bons de commande valant engagement juridique des dépenses, ainsi que les pièces comptables afférentes, dans la limite de 1 000 € HT par bon de commande,
2. l'acceptation et la signature des devis correspondants dans cette même limite,
3. Les actes de gestion administrative courante du personnel ne comportant pas de décision individuelle,
4. les actes relatifs à la formation professionnelle des agents,

5. les conventions de stage et documents afférents relatifs à l'accueil de stagiaires au sein des services municipaux,
6. les actes relatifs à la gestion des dossiers sociaux du personnel à l'exclusion de toute décision individuelle,
7. Les correspondances administratives et actes de gestion courante relevant des attributions de la direction générale des services, ne comportant aucune décision créatrice de droits ou faisant grief,
8. les correspondances courantes relevant des attributions de la direction,
9. les ampliations, copies et extraits conformes, d'arrêtés et de décisions concernant les matières relevant des attributions de la direction.

**ARTICLE 2 :** Madame Florence ILIC, attachée territoriale principale, fonctionnaire titulaire Directrice Générale des Services, est habilitée à procéder à la transmission dématérialisée de l'ensemble des actes, bordereaux et documents relevant de ses attributions vers les autorités de contrôle et le service de gestion comptable, selon les modalités techniques et applicatives en vigueur, et au moyen du certificat d'authentification électronique nominatif dont elle est titulaire.

**ARTICLE 3 :** La signature par Madame Florence ILIC des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

**ARTICLE 4 :** L'arrêté municipal n° 18/2020 du 02 juillet 2020 est abrogé.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera :

- transmis à :
  - M. le Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin
  - La Trésorerie du Service de Gestion Comptable de Saverne
- Publié au recueil des actes administratifs de la commune et mis en ligne sur le site internet de la commune
- notifié à :
  - Mme Florence ILIC, l'intéressée
- entre en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 6 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Souffelweyersheim, le 23 mars 2026



Le Maire

Pierre PERRIN

**Florence ILIC**

Attachée territoriale principale,  
Fonctionnaire titulaire,  
Directrice Générale des Services

« Vu pour acceptation de la délégation »